

Extrait des registres des arrêtés de l'administration du district de Tarascon (Bouches-du-Rhône) qui atteste l'offre des citoyens Jean et Richard de 15 000 quintaux de bois d'olivier, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des registres des arrêtés de l'administration du district de Tarascon (Bouches-du-Rhône) qui atteste l'offre des citoyens Jean et Richard de 15 000 quintaux de bois d'olivier, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 475-476;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23178\\_t1\\_0475\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23178_t1_0475_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Il a été aussi arrêté qu'il vous serait écrit, citoyens représentans, pour vous annoncer la part que la société prend aux triomphes de nos armées. Si la fête n'est pas brillante par l'appareil, elle le sera du moins par l'allégresse et la bonne union. Nous nous flattons, citoyens représentans, que tous ceux qui assistent à cette fête seront animés des mêmes sentimens que nous.

Haine aux tyrans, liberté générale ! Tels sont nos vœux. Nous avons détruit le despotisme, nous avons recouvré la liberté. Que nous reste-t-il ? à faire jouir aux peuples de l'Europe des avantages que nous avons. Encore un pas, encore une victoire, les tyrans seront détruits et anéantis, et les peuples ensevelis dans le plus vil esclavage recouvreront ce trésor inappréciable que les Français cherchent à leur procurer.

A qui les peuples de l'Europe seront-ils redevables de ce trésor ? A vous, citoyens représentans, à vous qui, en veillant sans cesse sur le vaisseau de la République, estes encore assez grands et généreux pour vous occuper de tout le genre humain.

Périssent à jamais les ennemis de la République française, périssent aussi les tyrans et leurs infâmes satellites, qui sacrifient le sang des hommes pour assouvir leurs passions injustes et déshonorantes pour l'humanité !

Vive au contraire la Convention nationale, vivent nos sages représentans qui, par leur zèle infatigable, travaillent sans cesse au bonheur général, vivent les armées françaises qui, par leurs veilles, leurs fatigues et leurs travaux, ont bien mérité de la patrie !

Vive la République !

MICHON, DOUBLET, CHARPENTIER, CHAMPENOIS.

## 24

**Les administrateurs du district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, informent la Convention nationale que les citoyens Jean et Ricard, de la commune d'Eyguières, viennent d'offrir aux salpêtriers de ce district 15 000 quintaux de bois d'olivier, moyennant la rentrée de leurs fonds d'achat principal, montant à environ 6 000 livres; de sorte que ces citoyens abandonnent à la République un bénéfice d'environ 6 000 livres.**

Ils adressent à la Convention nationale le procès-verbal qui constate cette offre, et promettent de faire passer dans le cœur de leurs administrés le feu du républicanisme dont elle est animée.

**Mention honorable et insertion au bulletin (1).**

[Applaudissemens]

[Les administrateurs du distr. de Tarascon, à la Conv.; Tarascon-sur-Rhône, 28 mess. II] (2)

(1) P.-V., XLIII, 175. J. Sablier, n° 1495; B<sup>in</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 313, pl. 1248, p. 16, 17.

Citoyen président,

Persuadés que la Convention nationale que tu préside aime à connoître les générosités envers la République des individus français, même dans des objets minimes, nous nous empressons de te donner avis que les citoyens Jean et Ricard, de la commune d'Eyguières, deux de nos administrés, viennent d'offrir aux salpêtriers de ce district la quantité de 15 000 quintaux de bois d'olivier, moyennant la rentrée de leurs fonds d'emplette, se montant environ 6 000 livres. Nous t'observons que le prix du maximum du bois d'olivier sur place est 16 sous le quintal, de façon que lesdits Jean et Ricard abandonnent à la République un bénéfice d'environ 6 000 livres.

Nous nous empresserons toujours de faire passer dans le cœur de nos administrés ce beau feu républicain qui anime la Convention nationale, et notre plus grande satisfaction sera de lui en donner souvent des preuves. S. et F.

RICARD (*vice-présid.*), MERCURIN, VILLIARD.

*Extrait des registres des arrêtés de l'administration du district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône. Séance du 23 messidor.*

Vu la pétition des citoyens Jean et Ricard, de la commune d'Eyguières, exposant qu'après la mortalité des oliviers, arrivée en 1789, ils auroient acheté, de différents particuliers de la dite commune, la quantité d'environ 1 500 [sic pour 15 000] quintaux [de] bois d'olivier, et auroient employés pour cet achat la somme de 6 209 livres 10 s.; que, ne pouvant eux-mêmes faire la dite emplette, ils en auroient chargé Etienne Sauvaire, aujourd'hui émigré, avec la condition de luy donner le tiers du bénéfice qui pourroit se faire sur la vente dudit bois, qu'ayant appris les dits pétitionnaires que les salpêtriers des environs consomment une grande quantité de bois dans leurs atteliers, ils offrent de délivrer les dits 15 000 quintaux environ [de] bois d'olivier, en retirer simplement lesdites 6 209 livres 10 s. employées à leur achat et frais d'emmagasinage, offrant d'abandonner à la République le profit qu'ils auroient pu faire sur la vente dudit bois.

Où l'agent national, l'administration du district autorise les pétitionnaires à vendre le susdit bois aux salpêtriers de leurs environs, sur le pied du maximum, et sur un bon qui leur sera délivré par l'administration de ce district; laquelle livraison sera faite en présence d'un officier municipal et d'un membre du comité de la dite comune d'Eyguières, lesquels tiendront un registre des ventes qui seront faites du dit bois, et payés que seront les pétitionnaires la susdite somme de 6 209 livres 10 s.; le produit des ventes ultérieures sera versé par les acheteurs dans la caisse du receveur de l'enregistrement de l'arrondissement dudit Eyguières, le tout sous l'inspection des municipalité et comité de ladite commune et d'après les offres faites par les pétitionnaires.

Arrête que mention honorable sera faite, dans le verbal de la séance de ce jour, de l'abandon fait par lesdits Jean et Ricard;

qu'extrait des présentes sera envoyé à la commune dudit Eyguières, pour veiller à son exécution, et qu'il en sera envoyé un second extrait à la Convention nationale.

Fait en l'administration du district, le 23 messidor an II de l'ère républicaine.

*Signés* : RICARD, *président*, QUIRAMOND et BARBIER. Certifié conforme : BRUN (*secrét.-g<sup>al</sup>*).

## 25

**La société populaire de Tarascon, département de l'Ariège, en rendant hommage aux vertus civiques et à l'énergie du représentant du peuple Chaudron-Rousseau, demande à la Convention nationale de prolonger sa mission dans ce département.**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

## 26

**L'agent national près le district de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, fait part à la Convention nationale que les 150 communes de ce district ont célébré, avec enthousiasme, la fête du 14 juillet, en mémoire des premiers élans du peuple français vers la liberté.**

Insertion au bulletin (2).

[*L'agent nat. près le distr. de Tarbes, à la Conv.; Tarbes, 28 mess. II*] (3)

Citoyens législateurs,

Vive la République une et démocratique ! Vivent les premiers législateurs du monde ! Votre sage et vertueux décret du 18 floréal, la rapidité des victoires des républicains français, le bonheur de voir sauvés des poignards des assassins ceux qui ne cessent de sauver la patrie, tout a concouru au succès de mon invitation aux 150 communes de ce district de célébrer la fête du 14 juillet, décrétée par vous, en mémoire des premiers élans du peuple français vers la liberté. J'ai retracé à mes concitoyens le rapport de Max[imilien] Robespierre du 18 floréal, suivi de votre admirable décret, et soudain, le peuple, oubliant les travaux urgents de la moisson, en a suspendu le cours pour bénir l'Être suprême et ses représentants du bienfait de la liberté et de l'égalité, bien résolu de réparer un jour perdu pour l'agriculture en travaillant pendant les trop fréquentes et trop ridicules fêtes de Jésus-Christ ou des prêtres qui abusent de son nom. Des feux de joie se sont allumés dans plusieurs communes, dans le double but de célébrer les victoires et la destruction de la Bastille. Ce jour n'a pas été

nuisible à l'esprit public. Toutes les âmes, rapprochées par la fraternité, ont semblé se retremper du suc vigoureux de la liberté. Des banquets civiques se sont multipliés, et les toasts républicains ont été aussi nombreux que les merveilles de la révolution. Vous n'avez point été oubliés, pères de la patrie, au milieu de la joie universelle : chacun, pénétré de reconnaissance, savait en fixer la source dans le sénat français, dans la montagne sainte, qu'on admire ici comme dans toutes les autres sections de la République. Les ministres d'un culte fanatique ont vu, ce jour-là plus que jamais (non pas sans un dépit amer), que leurs espérances devoit céder au culte sublime de la raison, de la vérité et des vertus. Vive la Convention nationale ! Vive, vive la montagne !

P.I. CANDELLÉ BAYLE.

*P.-S.* Des apôtres de la révolution, dont j'ai provoqué la nomination par le district, sur la désignation des sociétés populaires de chaque canton, ont commencé, avec succès et au grand contentement du peuple, à parcourir les communes de campagne pour y éclairer et échauffer les habitants, extirper tous les derniers vestiges de la superstition et propager les grands principes de la morale républicaine, de la raison universelle, de la liberté et de l'égalité. Leur mission la rend agréable au peuple, le patient de s'instruire. Ils sont chéris de toutes les classes, excepté de celle des prêtres. Cette institution, que je me suis empressé d'organiser dans le district, est l'ouvrage de votre collègue FÉRAUD qui, par un arrêté, l'avait rendue commune à tout le département.

## 27

**Les administrateurs du district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, écrivent à la Convention nationale que le représentant du peuple Maignet s'est assuré la reconnaissance publique par son attachement à la patrie. Ils demandent à la Convention de prolonger la mission de ce représentant.**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

## 28

**Une députation de la société populaire de Billom (2) se présente à la barre de la Convention, pour y déclarer une guerre à mort aux tyrans et à leurs satellites. Elle lui demande de renouveler tous les fonctionnaires publics de la création des Catilina, et d'épurer toutes les sociétés populaires.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) *P.-V.*, XLIII, 175.

(2) *P.-V.*, XLIII, 175. *B<sup>n</sup>*, 29 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) *C* 313, pl. 1 248, p. 18.

(1) *P.-V.*, XLIII, 176; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 686.

(2) Puy-de-Dôme.

(3) *P.-V.*, XLIII, 176.